



DECISION N° 2023-764

Marché 2021-140 Lot n°11 Création d'une maison de santé pluri-professionnelle à la Ville de Perpignan - Rue Foch Acte modificatif n°1

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

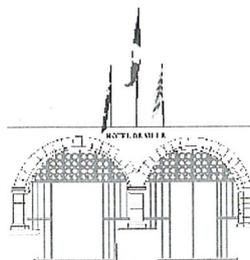
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant que par décision du Maire en date du 1^{er} décembre 2021, un marché lancé selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, concernant **la création d'une maison de santé pluri-professionnelle à la Ville de Perpignan – rue Foch, marché 2021-140 - lot 11 Ascenseur**, a été conclu avec la société **TK ELEVATOR FRANCE**, rue de Champfleür, BP 50126 Saint Barthelemy D'Anjou, 49001 Angers CEDEX 01, pour un montant de 25 385 € HT et un délai maximum d'exécution de 10 jours ouvrés.

Considérant qu'en cours d'exécution des travaux supplémentaires doivent être réalisés :

Travaux modificatifs à la demande du CSPS /Aléas de chantier :

- Le bâtiment comportant 4 étages sur le RDC et étant équipé d'un ascenseur, le CSPS a demandé qu'il soit mis en service anticipée afin de faciliter le travail des ouvriers pour approvisionner les étages supérieurs : Forfait de base de mise en service : **2 190 € HT.**



Considérant que le cout de cette prestation supplémentaire s'élève à **2 190 € HT**, soit une plus-value de 8.63% portant le montant du marché à **27 575 € HT** après cet acte modificatif n°1.

Ces travaux n'engendrent pas de délai supplémentaire.

ECONOMIE DU MARCHÉ

Montant initial HT du marché	Acte modificatif HT n°1	Marché HT après Acte modificatif n° 1	% Augmentation
25 385 €	2 190 €	27 575 €	8.63%

Considérant que cet acte modificatif n°1 a été soumis à la Commission d'Appel d'Offre du 22 juin 2023 qui a émis un avis favorable à sa conclusion.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure, selon les termes de l'article R 2194.8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n° 1 au lot 11 du marché 2021-140 avec la société **TK ELEVATOR FRANCE**, rue de Champfleu, BP 50126 Saint Barthelemy D'Anjou, 49001 Angers CEDEX 01, d'un montant de **2 190 € HT**, soit une plus-value de 8.63% du montant initial et qui porte le montant total du lot 11 à 27 575 € HT après cet acte modificatif n° 1.

ARTICLE 2 :

Le présent acte modificatif prendra effet à compter de sa notification au titulaire du marché.

ARTICLE 3 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **1 8 JUIL. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230718-176665-AU-1-1

Accusé reçu le : **1 8 JUIL. 2023**

Affiché le : **1 8 JUIL. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

